



Centre Musical et Artistique, CMA
130 avenue Georges Clemenceau
69230 Saint-Genis-Laval

N° SIREN 347 940 330

N° SIRET 347 940 330 00025

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE du JEUDI 30 JANVIER 2025

Le 30 janvier 2025 à 20h30, les membres de l'association Centre Musical et Artistique se sont réunis en assemblée générale annuelle au Pôle de Services Publics, 1 place des Collonges – 69230 Saint-Genis-Laval sur convocation de Jacques PACCOUD, président, effectuée par envoi postal ou remise en mains propres conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par les membres de l'association présents et les mandataires des membres représentés.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son Bureau

- Jacques PACCOUD, préside la séance en sa qualité de président,
- Christiane CLEMENT, en qualité de vice-présidente, assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par les membres du Bureau et permet de constater que les adhérents présents sont au nombre de 27 représentants pour 72 votants. Le quorum étant atteint, le Président rappelle que l'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

- Rapport moral
- Présentation du rapport d'activités 2023/2024
- Présentation du rapport financier de l'année 2023/2024
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2023/2024
- Validation de l'affectation du résultat 2023/2024 au report à nouveau du bilan financier
- Validation du budget prévisionnel 2024/2025
- Validation du montant de l'adhésion de l'année 2025/2026
- Élection des membres du Conseil d'Administration

Monsieur Olivier MAZERAN, Commissaire aux comptes de l'association, régulièrement convoqué est excusé. M. Paccoud fait lecture de l'extrait du rapport de M. Mazeran, qui certifie *« que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice »*.



Centre Musical & Artistique

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/08/2024, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un déficit de 6720,01 euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat 2023/2024 au report à nouveau du bilan financier qui lui a été présentée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2024/2025 présenté par monsieur François-Xavier LEGROS, trésorier, l'approuve.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur Jacques PACCOUD informe l'assemblée générale de la décision de maintenir le montant de l'adhésion 2025/2026 à :

- 26,00€ pour les habitants de Saint-Genis-Laval
- 45,00€ pour les extérieurs

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur Jacques PACCOUD rappelle que, conformément à l'article 11 des statuts, les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de 3 ans. Aussi 4 membres du Conseil d'Administration arrivent en fin de mandat :

- Christiane CLEMENT
- Yvette COURDIER
- François-Xavier LEGROS
- Irène SANSALONI

2 des membres sortants souhaitent se représenter :

- Christiane CLEMENT
- François-Xavier LEGROS

Conformément à l'article précédemment cité le nombre d'élus au Conseil d'Administration ne peut être inférieur à 8. Aussi le président Jacques PACCOUD sollicite l'Assemblée Générale, parmi lesquels les membres suivants se présentent :

- Mme Fanny SOLLIER
- Mme Varinia GUNTHER

Les membres du Conseil d'Administration constitué de Pascale BLUM, Joseph-Michel CHARLAS, Christiane CLEMENT, Hélène COUALLIER, Sandrine GARREAU, Anne GEX, Varinia GUNTHER, François-Xavier LEGROS, Jacques PACCOUD et Fanny SOLLIER, **sont élus à l'unanimité.**

SIXIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 10 des statuts, par Jacques PACCOUD, président et Christiane CLEMENT, vice-présidente pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

A Saint-Genis-Laval, le 01 février 2025

M. Jacques Paccoud, président

Mme Christiane Clement, vice-présidente

CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE

130, avenue Georges Clemenceau

69230 Saint-Genis-Laval

Tél. 04 78 56 56 18

contact@centre-musical-artistique.org

